

Image not found or type unknown



Reprise fonds de commerce

Par **seamenfr**, le **19/08/2016** à **18:18**

Bonjour maître .

Voilà ont est pret a acheter le fond commercial d'un restaurant et l'ont apprends que le bails resterait au vendeur du fonds de commerce , je pensais le tout devais passer au nom de l'acheteur de celui-ci.

La societe qui possede les murs ne serait pas au courant ? a qui payer le loyer a l'ancien locataire ?

salutations respectueuses